



---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

Quarante-troisième session  
Vienne, 7-16 juin 2000

**Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de  
l'espace extra-atmosphérique**

Additif

**Recommandations et décisions**

**F. Questions diverses**

**1. Composition du Comité**

1. Le Comité a pris note des demandes d'adhésion présentées par l'Arabie saoudite et la Slovaquie.
2. Le Comité a également noté que Cuba, le Pérou et la République de Corée avaient demandé que la pratique du partage des sièges par rotation soit abolie de sorte que ces pays puissent devenir membres à part entière du Comité.
3. Certaines délégations ont accueilli favorablement ces demandes. D'autres ont jugé que l'admission de nouveaux membres renforcerait le rôle du Comité.
4. Certaines délégations ont estimé que le consensus était certes une pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies mais que des règles concernant la prise de décisions par cette dernière avaient été expressément énoncées dans la Charte des Nations Unies.
5. Certaines délégations ont estimé que le Comité devrait établir un critère pour l'admission des États en qualité de membres puis déterminer combien de nouveaux membres devraient être admis.
6. De l'avis de certaines délégations, les États qui avaient manifesté la volonté et la capacité de mener des activités spatiales et avaient participé aux travaux du Comité devraient pouvoir devenir membres de celui-ci.
7. Certaines délégations ont jugé que les États ayant des activités spatiales importantes ne devraient pas être exclus du Comité.

8. Certaines délégations ont attiré l'attention sur l'absence de certains membres du Comité.

9. Certaines délégations ont estimé qu'il faudrait tenir compte du principe de la répartition géographique équitable en cas d'élargissement limité du Comité.

10. De l'avis de certaines délégations, il conviendrait d'analyser la composition d'autres organismes des Nations Unies et, en particulier, leurs critères d'admission et le nombre moyen de leurs membres.

11. Selon un avis, le Comité devrait tenir compte de la décision qu'il avait prise à sa trente-septième session tenue en 1994, année où le dernier élargissement avait été convenu. Il avait en effet décidé qu'aucun autre élargissement ne devrait avoir lieu tant que l'incidence de cet élargissement sur l'efficacité de ses travaux n'aurait pas été soigneusement analysée et que tout nouvel élargissement nécessiterait le consensus de ses États Membres.

12. Selon un avis, l'élargissement du Comité devrait être envisagé dans le cadre d'une analyse globale de la structure du Comité et de ses organes subsidiaires ainsi que de leurs méthodes de travail.

13. Le Comité a recommandé que la question de l'élargissement soit inscrite à l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session devant se tenir en 2001.

## **2. Organisation d'un colloque sur le thème "La dimension humaine des applications des sciences et des techniques spatiales"**

14. Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité scientifique et technique (A/C.105/736, annexe II, par. 45) concernant l'organisation, pendant la quarante-quatrième session du Comité devant se tenir en 2001, d'un colloque sur le thème "La dimension humaine des applications des sciences et des techniques spatiales" auquel participeraient des scientifiques, des sociologues, des philosophes et d'autres éminents spécialistes.

## **3. Nouveau point de l'ordre du jour du Comité**

15. Le Comité a été saisi d'une proposition présentée par les États-Unis d'Amérique (A/AC.105/2000/CRP.9) concernant l'inscription à son ordre du jour d'une nouvelle question intitulée "Espace et société".

16. Certaines délégations se sont dites favorables à l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la quarante-quatrième session du Comité. Elles ont estimé que ce nouveau point permettrait de faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales pacifiques pour le bien-être économique et social de l'humanité et d'offrir aux enfants et aux jeunes, en particulier aux filles, la possibilité d'approfondir leur connaissance des sciences et techniques spatiales et de leur rôle dans le développement humain, comme le recommandait la Déclaration de Vienne.

17. D'autres délégations ont exprimé des réserves quant à la proposition. Certaines d'entre elles ont estimé que le Comité n'était pas l'organe approprié pour examiner la question proposée. Selon un autre avis, les recommandations adoptées par la Conférence UNISPACE III devraient être mises en œuvre suivant une approche globale et non sélective comme le laisse entendre la proposition, et le Comité avait d'autres questions importantes à examiner.

#### 4. Plan à moyen terme

18. Le Comité a examiné le programme 4 (Utilisations pacifiques de l'espace) du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6 (Prog. 4)).

#### G. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

19. Certaines délégations ont estimé que la programmation des réunions du Comité et de ses organes subsidiaires devrait être plus souple et davantage orientée vers des objectifs précis et que la durée des sessions de ces organes devrait être adaptée en fonction de leur programme de travail.

20. Le Comité a retenu pour 2001 le calendrier provisoire des sessions ci-après:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	12-23 février	Vienne
Sous-Comité juridique	2-12 avril	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	6-15 juin	Vienne

-----